

BREF PORTRAIT

Selon la base de données Sentielle du MELCCFP, il y a 18 mentions d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire de l'OBVCdS. Veuillez noter que ces données ne sont donc pas exhaustives. Dans cette liste, sept espèces prioritaires ont été dénombré, soit la **berce du Caucase**, l'érable de Norvège, l'hydrocharide grenouillette, l'impatiente glanduleuse, la renouée de Sakhaline, la renouée du Japon et le roseau commun. On considère ces espèces comme les plus nuisibles pour la biodiversité ou le fonctionnement des milieux naturels dans un contexte québécois.

La berce du Caucase est la seule espèce végétale bénéficiant d'un effort de suivi organisé sur le territoire. En effet, depuis 2018, cette espèce bénéficie d'un projet de lutte concerté à l'échelle de la région administrative de Chaudière-Appalaches par les neuf OBV de la région.



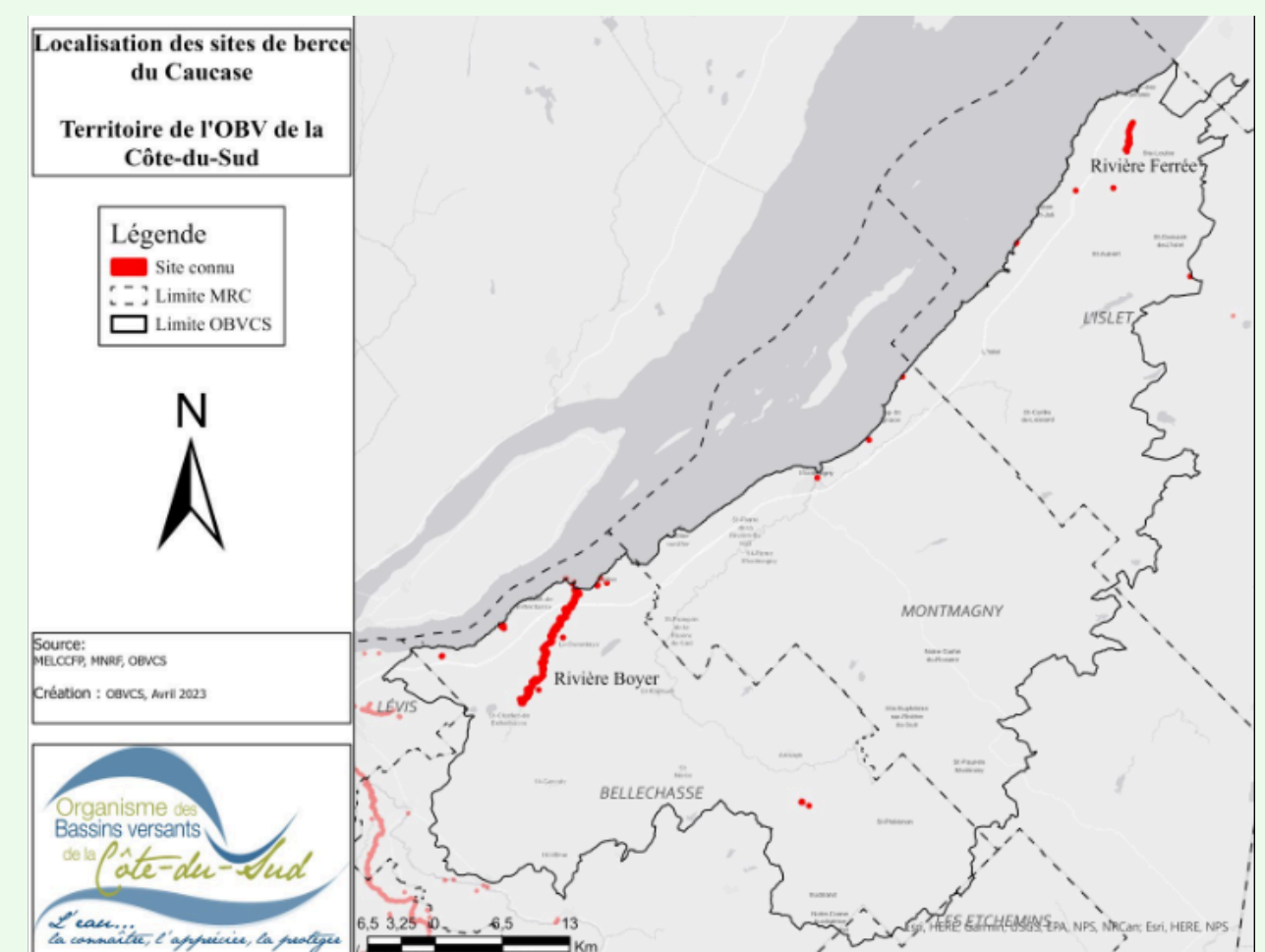
IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques vont apporter de nouvelles EEE qui actuellement n'ont pas les conditions pour vivre, mais des températures plus élevées et plus de sécheresse favorisera potentiellement leur apparition.

LOCALISATION

Berce du Caucase:

- Rivière Boyer (24 km de rive)
- Rivière Férée (4 km de rive)



Impatiente glanduleuse/ Renouée du Japon/ Roseau commun

- Dispersé sur l'ensemble du territoire

CONSÉQUENCES

- Perte d'habitats et de biodiversité
- Érosion et apport de sédiments dans les cours d'eau (impatiente et renouée)
- Impact sur le paysage
- Enjeu de santé publique

CAUSES

- Horticole amateur
- Transport de bois contaminé
- Pêche au leurre vivant
- Déplacements d'embarcations ou le matériel nautique n'ayant pas été nettoyés
- Aquariophiles et propriétaires d'animaux exotiques